

Commission « Économie et innovation »  
Rapporteur : Olivier LE NEZET

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Rapport sur la filière halieutique à la croisée des chemins »**  
*(report de la session d'octobre 2020)*

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un rapport adopté le 15 octobre 2020 par le Conseil régional de Bretagne mais que le CESER n'a pu examiner lors de sa session des 5 et 6 octobre, le document lui ayant été transmis hors délais, le Président décrit la situation des filières de production halieutique bretonnes comme étant « à la croisée des chemins ». Le rapport présente en effet les orientations futures de la politique régionale de la pêche et de l'aquaculture au regard, notamment, des crises sanitaires et des conséquences du Brexit à venir. Les objectifs s'inspirent largement de l'étude Horizon 2040 à laquelle ont été associées les structures professionnelles des filières de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne.

Pour des « filières halieutiques résilientes », le rapport propose trois grands axes d'action qui se déclinent en un certain nombre d'objectifs :

- Accélérer les transitions écologiques, énergétiques et sociétales des entreprises. Cet axe se base sur deux piliers du développement durable : la transition écologique et le défi social avec l'attractivité des métiers ainsi que l'installation et la transmission des entreprises.
- Aménager le territoire et planifier les activités actuelles et à venir. Cet axe définit les objectifs afin de renforcer le maillage structurel et logistique au plus près du littoral et des ports et d'assurer la pérennité des filières halieutiques en bonne intelligence avec les nouvelles activités maritimes.
- Mieux organiser et moderniser la filière. Il s'agit de l'axe le plus développé. Pour y parvenir, le Conseil régional propose d'aider la filière à se doter d'un fonds de mutualisation pour faire face aux crises en cours et à venir. Concernant le marché des produits halieutiques bretons, il mise sur la modernisation des outils de mise en marché, l'amélioration de sa transparence et une plus grande valorisation des produits. L'organisation collective et la solidarité de la filière sont appelées à se renforcer par la mise en place d'outils collectifs comme un observatoire économique, par la mise en cohérence des sources de financement publiques et la mise en place d'outils financiers complémentaires.

Le rapport donne une place particulière à la question du Brexit et décline des pistes d'action dont l'objet est de répondre aux différents scénarii possibles à l'issue des négociations entre les autorités communautaires et le Royaume-Uni. Ce chapitre a été ajouté au rapport suite à un entretien du Président du Conseil régional avec le Commissaire européen en charge de la pêche.

Le rapport réaffirme les filières halieutiques comme un élément majeur de l'économie bretonne et conclut qu'au regard de l'ampleur et du caractère inattendu des événements récents, ses propositions ne doivent pas être considérées comme exhaustives ni définitives.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

### 2.1. Observations générales

Ce rapport, basé sur des constats et des chiffres étayés, décrit pertinemment les enjeux des filières halieutiques bretonnes y compris au regard des crises récentes ou en cours (mortalités de coquillages, conséquences des confinements, Brexit...).

Les propositions et objectifs du rapport sont fidèles aux conclusions de l'étude Horizon 2040 qui a fait l'objet de nombreux travaux avec les opérateurs de la filière même si le premier confinement a perturbé la toute fin du programme. Le rapport salue fort justement les efforts pour le rapprochement des filières via l'association Breizhmer et le groupement interportuaire Pêche de Bretagne.

Le rapport prône à la fois la pérennité et la résilience de la filière de production halieutique bretonne. Il intègre les conditions indispensables pour y parvenir : l'amélioration des connaissances, l'association des acteurs de la filière, une meilleure coordination de ces derniers et rechercher une conciliation des usages qui intègre les enjeux environnementaux (notamment à l'échelle locale).

### 2.2. Points de vigilance

Concernant le contexte et l'état des lieux, il manque à la filière aval un point de situation sur les poissonniers et les transformateurs sont seulement cités. Lors du premier confinement, la filière a bien mesuré l'importance du comportement des distributeurs que ce soit vis-à-vis de l'ouverture des rayons à marée « traditionnels » ou de leurs politiques d'achat. Le rapport aurait pu revenir sur cette période plus précisément.

Dans le cadre des axes d'action et de leurs objectifs, le CESER appelle le Conseil régional à la vigilance sur les points suivants :

- le rapport fait référence à différents documents d'orientation ou de planification comme le Contrat d'action publique, le Document stratégique de façade ou le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Mais il n'est pas fait mention du document fondamental qu'est le CPER. Les objectifs du présent rapport doivent pouvoir être inscrits dans ce contrat ce qui suppose un volet mer et halieutique pour ce dernier ;
- le rapport propose une ligne politique très ambitieuse pour la filière halieutique bretonne, encore une fois en phase avec les aspirations des acteurs de cette filière. Toutefois, le rapport ne chiffre pas le coût de ces ambitions. Ce chiffrage doit être fait notamment au regard du point précédent ;
- concernant les marchés et les efforts en matière de valorisation des produits, le rapport insiste fort justement sur l'action du groupement interportuaire. Toutefois, le CESER souligne que cette action doit être coordonnée et qu'après consultation de tous les acteurs, une certaine discipline devra être observée afin de garantir l'efficacité des actions collectivement décidées ;
- concernant la création d'un observatoire économique de la filière halieutique, le CESER souligne la pertinence d'un tel observatoire mais précise qu'il devra répondre aux attentes du secteur et permettre la mise à disposition, au moins dans un premier temps, des indicateurs les plus essentiels ce qui n'exclura pas plus tard de le perfectionner ;
- la mobilisation de l'observatoire de l'économie maritime dans toutes les démarches engagées par la Région ;
- le Président du Conseil régional réaffirme son intérêt pour la gestion du prochain FEAMPA. Le CESER confirme l'intérêt d'une gestion régionale d'une partie de ce fonds mais souhaite que la Région fasse un bilan de la période de programmation qui se termine afin d'optimiser cette gestion et d'en améliorer, le cas échéant, la gouvernance. Le prochain FEAMPA doit faire l'objet d'un travail associant étroitement la filière ;
- concernant le Brexit, les pistes d'action sont pertinentes mais le rapport n'a pas évoqué le cas particulier des Iles anglo-normandes qui concerne particulièrement la région Bretagne ;

- la mobilisation de la CRML, qui semble, plus que jamais nécessaire, en ce qu'elle réunit l'ensemble des acteurs régionaux concernés par les sujets maritimes. L'enjeu de mise en cohérence des démarches locales et régionales est d'ailleurs souligné dans le bordereau : « *Certaines intercommunalités ont développé des politiques en faveur des filières halieutiques (...) il est envisageable que ces initiatives se développent mais elles gagneraient à être coordonnées avec la politique régionale* ». Dans cette perspective, et au-delà des travaux conduits de manière sectorielle dans les différentes instances professionnelles, il semblerait également utile que les enjeux d'avenir des filières halieutiques (en lien avec le Plan de relance national) puissent être partagés par le plus grand nombre ; un retour régulier des travaux conduits dans les instances professionnelles serait à envisager en CRML, sous une forme restant à définir.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Rapport sur la filière halieutique à la croisée des chemins

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 97

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**